

# Déploiement de l'Identifiant National de Santé INS : la « clé de voûte » du partage des données de santé

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021\*, toute donnée de santé devra être référencée avec l'identité INS constituée de l'Identifiant National de Santé et des traits d'identité de l'utilisateur, tels que connus dans l'état civil. La récupération de l'INS et des traits d'identité d'un patient ainsi que leur vérification doivent se faire obligatoirement par l'appel du téléservice « INSi » de l'Assurance Maladie.

**INTERVIEW de Xavier Augay, Directeur Général d'icanopée, éditeur n°1 de l'interopérabilité DMP et santé**

**X**avier Augay, icanopée est engagé depuis 11 ans dans l'accompagnement du déploiement du Dossier Médical Partagé auprès des professionnels de santé.

## **Que représente pour vous le référencement obligatoire via l'INS des données de santé ?**

C'est enfin la clarification de l'identifiant unique de référence du patient. C'est d'ailleurs le pilier de la feuille de route du numérique en santé. L'obligation pour tous les acteurs de santé de recourir à un référentiel commun doit permettre de fiabiliser l'identification des patients et de fluidifier le partage de données de santé. Un meilleur partage des données de santé entraînera une meilleure prise en charge et un meilleur suivi du patient tout au long du parcours de soins. L'enjeu du déploiement de l'INS va bien au-delà de la simple mise en conformité des logiciels et systèmes d'information de santé en rapport à une obligation réglementaire : c'est la clé de voûte du partage des données de santé.

## **En vue du déploiement au 1<sup>er</sup> janvier 2021, éditeurs et établissements se mettent en ordre de marche. icanopée figure parmi les 4 éditeurs autorisés pour les trois fonctions du téléservice INSi. Pouvez-vous nous en dire plus sur vos solutions ?**

icanopée s'est établi comme leader des solutions d'accès au DMP en mettant à disposition d'une cinquantaine d'éditeurs de logiciels et d'établissements intégrateurs son expertise du cadre d'interopérabilité des données de santé. Nous fournissons des connecteurs facilitant l'intégration du DMP et des téléservices de l'Assurance Maladie au sein des logiciels et des SIH. Fort de cette expérience, icanopée poursuit



**Xavier Augay**, Directeur Général d'icanopée, éditeur n°1 de l'interopérabilité DMP et santé.

sa démarche en facilitant l'intégration du téléservice INSi.

Nous proposons le connecteur INSi Connect sous forme de bibliothèque logicielle ou service web. C'est un composant prenant en charge tous les aspects techniques de l'intégration de l'appel des trois fonctions du téléservice INSi au sein d'un logiciel. Pour l'éditeur intégrant INSi Connect, le processus d'homologation du logiciel par le CNDA est facilité.

icanopée commercialise aussi une application autonome, INSi Consult, une particularité sur le marché. Il s'agit d'une solution clé en main qui permet de rechercher l'INS d'une personne via ses cinq traits d'identité ou via la lecture de sa carte Vitale et de vérifier l'INS et les traits d'identité d'un patient. Développée en Qt pour Windows, macOS et Linux et sous forme d'application web, INSi Consult s'installe sur le poste du professionnel de santé en parallèle de ses logiciels métier. Référencée par le CNDA, elle est d'ores et déjà opérationnelle. Son interface est pilotable à partir d'un logiciel tiers, pour éviter les doubles saisies.

## **En quoi vos solutions sont-elles particulièrement adaptées aux besoins des établissements ?**

De nombreux établissements ne sont pas rompus à l'utilisation des cartes CPS/CPE. Or, celles-ci sont nécessaires pour accéder au téléservice INSi. La gestion de l'authentification via les cartes CPS/CPE est l'un de nos domaines d'expertise et nous accompagnons les acteurs de santé dans cette problématique. Nous suivons une démarche au plus près des besoins des établissements de santé. C'est ainsi que nous participons par exemple, en partenariat avec une douzaine d'établissements, à l'appel à projet « Alternative à la CPS » lancée par la CNAM et la DGOS afin d'expérimenter ensemble l'authentification indirecte renforcée qui pourra être déployée à l'avenir pour consulter le DMP. Nos solutions sont multiplateformes et peuvent s'intégrer à tout type d'environnement. Elles sont conçues pour minimiser les efforts de développement nécessaires à la mise en œuvre de l'INS.

## **Accompagner la généralisation de l'INS est donc pour vous un acte d'engagement ?**

Nous savons que le déploiement de l'INS va coûter cher aux établissements en termes d'organisation. Nous souhaitons par nos solutions faciliter les aspects techniques de l'intégration de l'INS. Nous désirons promouvoir le projet « Ma Santé 2022 » et nous engageons encore à mettre à disposition notre technologie à moindre coût pour le déploiement de l'INS. ■

## **EN SAVOIR PLUS SUR icanopée**

[www.icanopée.fr](http://www.icanopée.fr) //  
[contact@icanopée.fr](mailto:contact@icanopée.fr) //  
05 49 49 64 73

\* Décret n° 2019-1036 du 8 octobre 2019